



COMPTE-RENDU **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Ouba, Maire.

Etaient présents : Nicole Brutinot, Roland Carlin, Bruno Cart, Christian Chartrain, Benoit Château, Frédéric Doubroff, Catherine Lasry-Belin, Muriel Laurent, Evelyne Marchal, Patrice Michon, Jean Ouba et Betty Rybicki

Etaient excusés et représentés : Carole Baille par Jean Ouba, Claire Sageau par Muriel Laurent,

Etait absent : Maurice Bartoli,

A été nommé secrétaire de séance: Nicole Brutinot.

Formant la majorité des membres en exercice,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Nicole BRUTINOT

2. Approbation compte rendu du 06 mars 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Commune – approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	239 751,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	34 455,72 €
EXCEDENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	274 207,15 €

4. Commune - approbation du compte administratif 2017

Sous la présidence de Madame Catherine Lasry-Belin, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif 2017 du budget de la commune qui s'établit comme suit :



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice :	613 823,79 €
Dépenses de l'exercice :	522 142,02 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté :	148 069,66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice :	311 674,23 €
Dépenses de l'exercice :	340 549,30 €
Excédent d'investissement 2016 reporté :	63 330,79 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2017	274 207,15 €

5. Commune – Affectation de résultat 2017

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget de la commune,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Jean OUBA, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Affecte** les résultats 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	63 330,79 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	148 069,66 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	28 875,07 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	91 681,77 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	28 875,07 €
---	-------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	210 876,36 €
---	--------------



6. Commune - Budget Primitif 2018

Vu l'avis de la commission des finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	1 161 900,67 €	1 161 900,67 €
- Fonctionnement	812 211,67 €	812 211,67 €
TOTAL	1 974 112,34 €	1 974 112,34 €

7. Vote des trois taxes directes locales 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, soit :

Taxe d'habitation : 6 %

Taxe sur le foncier bâti : 8.95 %

Taxe sur le foncier non bâti : 42.22 %

- **De percevoir** les produits correspondants et de les inscrire au budget 2018 comme figurant dans le tableau suivant :

Taxes	Base imposition prévisionnelle 2018	Taux	Produits 2018
Taxes Habitation	2 951 000,00 €	6,00	177 060,00 €
Taxe Foncière (bâti)	1 788 000,00 €	8,95	160 026,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	57 500,00 €	42,22	24 277,00 €
			361 363,00 €

8. Assainissement – approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

SECTION D'EXPLOITATION :	75 813,44 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	33 589,63 €
EXCEDENT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	109 403,07 €



9. Assainissement – approbation du compte administratif 2017

Sous la présidence de Madame Catherine Lasry-Belin, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Administratif 2017 du budget de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice :	134 384,93 €
Dépenses de l'exercice :	133 368,00 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté :	74 832,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice :	73 403,72 €
Dépenses de l'exercice :	73 673,45 €
Excédent d'investissement 2016 reporté :	33 859,36 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2017	109 403,07 €

10. Assainissement – affectation du résultat 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Affecte** les résultats 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	33 859,36 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	74 832,51 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	269,73 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	980,93 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	75 813,44 €



11. Assainissement – budget primitif 2018

Vu l'avis de la commission des finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	137 876,27 €	137 876,27 €
- Fonctionnement	209 027,14 €	209 027,14 €
TOTAL	346 903,41 €	346 903,41 €

12. Indemnités de conseil du trésorier

En application de l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor Public chargés des fonction de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'attribuer** aux trésoriers une indemnité de conseil pour l'année 2017 d'un montant de **441,01 €** brut, répartie comme suit :

Mr Pierre-Michel Goux (01/01 au 31/08/2017).....**293,98 €**

Mr Gilles DREVET (01/09 au 31/12/2017)**147,03 €**

- **Dit** que les crédits sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif de 2018.

12. Autorisation donnée au maire pour la signature et toutes les démarches pour l'acquisition des parcelles B 912, B 913, ZE 52, ZE 53 et ZE 109.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Considérant la mise en vente des parcelles B 912, B 913, ZE 52, ZE 53 et ZE 109;

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettrait à la commune de mettre à disposition de l'école un terrain pour leur projet de jardin pédagogique;

Considérant le prix de vente des parcelles d'un montant de 28 494,00€ ;

Considérant que l'avis du conseil municipal sur cette demande est sollicité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Mr le Maire à signer l'acte notarié et faire toutes les démarches pour l'acquisition des parcelles B 912, B 913, ZE 52, ZE 53 et ZE 109 pour un montant de 28 494,00€ et de prendre en charge tous les frais résultant de l'acquisition ;



- **Décide** qu'une servitude de passage et de passage de réseaux sera consentie par la Commune sur la parcelle ZE 109 au profit de la parcelle ZE 110 appartenant à Mme FERRAND ;

- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires, au budget communal 2018.

13. Approbation du compte-rendu de la CLECT (Commission locale d'évaluation des transferts de charge) du 10 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 6 abstentions,

- **APPROUVE** le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 10 janvier 2018,

- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive de 2017 pour 15 802 776 € dont 15251€ pour la commune d'Hermeray,

- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2018 pour 14 032 884 € dont 15251€ pour la commune d'Hermeray.

14. Questions diverses

- **Réception du 1^{er} mai** : Mr le Maire rappelle que la réception du 1^{er} mai se tiendra comme chaque année à la salle polyvalente à 11h.

- **Antenne Orange** : Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, aucune suite n'a été donnée suite à la pétition signée par des riverains de la Villeneuve.

- **Sortie des ados** : Mme Rybicki informe qu'une sortie à la base de loisirs de Cergy sera organisée début juillet.

- **Valorisation des avantages en nature** : Monsieur Michon propose que tous les avantages en nature attribués aux associations soient valorisés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 22h45.

BAILLE Carole Absente et représentée par Jean OUBA	BARTOLI Maurice Absent	BRUTINOT Nicole
CARLIN Roland	CART Bruno	CHARTRAIN Christian
CHATEAU Benoit	DOUBROFF Frédéric	LASRY-BELIN Catherine



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

LAURENT Muriel	MARCHAL Evelyne	MICHON Patrice
OUBA Jean	RYBICKI Betty	SAGEAU Claire Absente et représentée par Muriel LAURENT